

BASF

Durée du travail

40 heures par semaine.

Salaires

La masse salariale est augmentée de 1.2%. La distribution se fait sur une base individuelle. Cependant toute personne qui touche une augmentation, touche au minimum Fr. 650.--.

Suppléments mensuels pour travail en équipes

Suppléments mensuels

Travail en 2 équipes	Fr. 226.--
Travail en 3 équipes	Fr. 1'045.--
Travail en 4 équipes (2 dimanches travaillés sur 4)	Fr. 1'680.--
Travail en 5 équipes	Fr. 1'460.--

Durée des vacances

28 jours ouvrables jusqu'à 20 ans révolus

25 jours ouvrables de 20 ans à 45 ans

26 jours ouvrables à 46 ans

27 jours ouvrables à 47 ans

28 jours ouvrables à 48 ans

29 jours ouvrables à 49 ans

30 jours ouvrables de 50 ans à 60 ans

31 jours ouvrables dès 60 ans

Congés spéciaux pour Monthey

4 demi-jours de congé sont accordés à l'ensemble du personnel pour la constitution de ponts à l'occasion de fêtes officielles et contractuelles (vendredi saint, lundi de Pâques). Par ailleurs, le personnel travaillant régulièrement en équipes bénéficie des congés suivants:

3/4 jour par mois pour les travailleurs réguliers en 4 équipes

1/2 jour par mois pour les travailleurs réguliers en 3 équipes

1/2 jour par semestre pour les travailleurs réguliers en 2 équipes

Absences payées

Voir page informations complémentaires.

13e salaire

Le 13e salaire est versé en novembre

Allocations sociales

En plus des allocations familiales, les collaborateurs du site de Monthey, qui perçoivent ces allocations, perçoivent une allocation sociale de Fr. 120.-- par mois.

Contribution de l'entreprise

L'entreprise verse annuellement Fr. 95.-- par travailleur au fonds de la chimie. Ces Fr. 95.-- sont déduits des cotisations des membres d'Unia.

Maladie et accident: droit au salaire

L'intégralité du salaire est versée.

Délais de congé

Année de travail

Délai de résiliation

Pendant le temps d'essai

14 jours de calendrier

Jusqu'à 45 ans

3 mois

À partir de 45 ans

6 mois